

28 septembre Journée mondiale du droit à l'avortement

Bien qu'elle revendique le titre de "journée mondiale", précisons d'emblée qu'il s'agit d'une journée purement nationale, voulue expressément par le gouvernement français.

Le but avoué du gouvernement étant de faciliter l'accès à l'IVG et rendre l'information toujours plus anonyme. Une campagne de communication sur le thème "réduire les inégalités et fournir des renseignements fiables" a d'ailleurs été initiée.

A l'occasion de la Journée mondiale du droit à l'avortement, la ministre française de la Santé Marisol Touraine a annoncé la mise en service d'un numéro vert national (0 800 08 11 11) destiné à informer sur l'interruption volontaire de grossesse. L'appel à ce numéro se fera sans laisser de trace sur les factures téléphoniques.

Question de vocabulaire ?

On retrouve, dans une encyclopédie en ligne bien connue, des définitions qui font le distinguo entre les différentes interruptions volontaires de grossesse.

En France, en Suisse, au Canada, en Italie, l'IVG désigne un avortement provoqué, décidé pour des raisons non médicales dans un cadre légal.

Lorsque l'intervention est motivée par des raisons médicales, dangerosité de la poursuite de la grossesse, embryon atteint de malformations ou de maladie grave et incurable au moment du diagnostic, il est question d'interruption thérapeutique de grossesse (ITG) ou d'interruption médicale de grossesse (IMG).